



DÉSARMEMENT, DÉMOBILISATION ET RÉINTÉGRATION : PROCESSUS DE PLANIFICATION DE LA TRANSITION

Enseignements tirés des récents processus de transition

TABLE DES MATIÈRES

I. Contexte	1
II. Un dialogue politique suivi	5
<i>Comment les équipes de désarmement, de démobilisation et de réintégration s'efforcent-elles de maintenir le dialogue politique en Haïti et au Soudan ?</i>	6
III. Des partenariats concrets et constructifs	8
<i>Comment les équipes de désarmement, de démobilisation et de réintégration promeuvent-elles la coordination effective et la planification conjointe dans les contextes de transition ?</i>	10
IV. Financement des transitions : les autres solutions	12
V. Les équipes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de lutte contre la violence au sein de la collectivité après la période de transition	14
<i>À quoi ressemblent les équipes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de lutte contre la violence au sein de la collectivité après la période de transition en Haïti et au Soudan ?</i>	15
VI. Conclusion	16
<i>Tableau des mesures recommandées aux équipes de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Siège et sur le terrain pendant le processus de planification de la transition</i>	18
<i>Planification de la transition et stratégie de sortie des composantes Désarmement, démobilisation et réintégration</i>	21

Liste des abréviations

BINUH – Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

DPO – Département des opérations de paix

MINUJUSTH – Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

MINUSTAH – Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

MINUAD – Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement

UNIDIR – Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

MINUATS – Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

I. Contexte

La présence de l'Organisation des Nations Unies dans les zones touchées par des conflits a évolué au fil du temps compte tenu de la perpétuelle mutation des dynamiques de la politique, de la sécurité et du développement aux niveaux national et régional. Pour assurer la pérennité des acquis de la paix et la complémentarité des interventions, l'Organisation doit garantir une coordination et une cohérence effectives pendant les transitions, en particulier lors de la réduction des effectifs ou du retrait d'une opération de paix multidimensionnelle.

En principe, l'appui fourni par l'Organisation doit renforcer les capacités nationales et aboutir au transfert des tâches aux acteurs et actrices locaux. Toutefois, l'Organisation doit rester engagée pour prévenir une recrudescence de la violence et une reprise du conflit. Dans de telles conditions, on entend par transition des Nations Unies le processus par lequel les tâches d'une opération de paix sont progressivement transférées aux autorités nationales ou à une autre entité des Nations Unies, telle que l'équipe de pays des Nations Unies. Ce terme peut également faire référence à la transformation d'une opération de maintien de la paix en mission politique spéciale. Ce processus représente une étape importante pour l'opération de maintien de la paix et ses composantes, y compris les sections du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, puisque la présence de l'Organisation diminue considérablement après le processus de transition. Pour consolider et pérenniser les progrès accomplis dans le désarmement, la démobilisation et la réintégration après la transition, y compris dans la lutte contre la violence au sein de la collectivité, les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration doivent planifier la transition le plus tôt possible. Le présent document expose à cette fin les leçons tirées des récents processus de transition et contient une série de recommandations visant à aider les spécialistes à préparer et à concrétiser efficacement les processus de transition au Siège et sur le terrain.

La transition est un processus complexe faisant intervenir divers protagonistes nationaux et internationaux et requérant une approche cohérente et coordonnée. En février 2019, la **directive du Secrétaire général pour la planification de l'élaboration de processus de transition des Nations Unies cohérents et homogènes** a été approuvée. Elle vise à appuyer et compléter la Policy on United Nations Transitions (2013) et la Politique d'évaluation et de planification intégrées et à combler les lacunes existantes en matière de politique générale en fournissant des orientations opérationnelles aux missions des Nations Unies. La directive définit les attentes du Secrétaire général en ce qui concerne la planification et la gestion des transitions et couvre les points suivants : i) planification préalable conjointe et financement ; ii) appui logistique ; iii) effectifs. La directive du Secrétaire

général a guidé les processus de transition en Guinée-Bissau, en Haïti et au Soudan et servira de base aux processus de transition à venir au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Les processus de transition en Haïti et au

Soudan ont suivi des approches très différentes en raison de la dynamique de ces conflits et de la pression internationale due à la démobilisation des donateurs et à des questions de ressources.

Haïti

Le 13 avril 2017, dans sa résolution 2350 (2017), le Conseil de sécurité a décidé que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), créée en 2004, se retirerait progressivement d'Haïti, le retrait devant être intégralement terminé au 15 octobre 2017. Il y a également décidé de créer une nouvelle mission de maintien de la paix, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) chargée d'aider le Gouvernement haïtien à renforcer les institutions de l'état de droit en Haïti pour une période initiale d'un an. Le 12 avril 2019, dans sa résolution 2466 (2019), le Conseil a renouvelé le mandat de la MINUJUSTH « pour une période finale de six mois, jusqu'au 15 octobre 2019 », marquant la fin de 15 ans de présence de maintien de la paix en Haïti. Le 25 juin 2019, il a créé le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH),

achevant la transition d'une présence de maintien de la paix à une mission politique spéciale.

L'établissement d'objectifs et d'attentes clairs pour les étapes du processus de transition a facilité cette transition en deux étapes. La première étape consistait à passer d'une grande opération de maintien de la paix à une mission de maintien de la paix de taille réduite (de la MINUSTAH à la MINUJUSTH). La deuxième étape consistait à passer d'une opération de maintien de la paix de taille réduite à une mission politique spéciale (de la MINUJUSTH au BINUH). Par ailleurs, l'établissement d'un calendrier bien défini de deux ans pour achever le processus de transition a permis aux composantes de la mission de commencer à avancer dans la planification dès le premier jour de la création de la MINUJUSTH.

Soudan

Pour sa part, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a fait l'objet de multiples révisions stratégiques et de réductions successives des effectifs depuis 2014. Des efforts ont été déployés pour redéfinir les activités prioritaires en fonction des nouvelles dynamiques de conflit et, plus important encore, pour préparer progressivement le retrait de la mission.

En 2018, selon une stratégie à deux volets, la MINUAD devait initialement poursuivre les opérations militaires dans la région du Jebel Marra tout en mettant l'accent sur des activités de consolidation de la paix dans le reste de la région du Darfour. Le 27 juin 2019, compte tenu du nouveau contexte politique et des défis qui y étaient associés, le Conseil de sécurité a demandé, dans sa résolution 2479 (2019), « une évaluation de la situation sur le terrain et des recommandations sur la conduite à suivre au sujet de la réduction des effectifs de la MINUAD » et « une stratégie politique conjointe de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies précisant

les options en vue d'un mécanisme de suivi à la MINUAD précisant les options en vue d'un mécanisme de suivi à la MINUAD ». Le 3 juin 2020, à la suite d'une période d'incertitude au sujet du mécanisme qui devait succéder à la MINUAD, le Conseil a autorisé, dans sa résolution 2524 (2020), la mise en place de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS).

Contrairement à celle en Haïti, la transition au Soudan a suivi une approche plus traditionnelle. Le retrait progressif de l'opération de maintien de la paix était initialement axé sur le transfert immédiat des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies. Ce processus a ensuite été remplacé et rectifié pour permettre une transition vers une mission politique spéciale. Si la présence simultanée de la MINUAD et de la MINUATS a amélioré la coordination de la transition, la brièveté de la période de transition et le manque de clarté sur la fermeture de la mission de la MINUAD ont entravé la progression du processus de planification.

Malgré les différences de contexte et d'approche, ces récents processus de transition ont démontré que l'expertise en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) reste pertinente après la fermeture des opérations de maintien de la paix. Ces processus ont également incité les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration à promouvoir activement une planification rapide et des processus intégrés pour pérenniser les progrès accomplis en matière de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions et de poursuivre les efforts après la transition. Il est essentiel de continuer à fournir une expertise en matière de DDR, en particulier dans les zones où les transitions se déroulent parallèlement à des faits politiques importants, notamment la signature d'accords de paix avec des groupes armés. Dans de telles situations, des lacunes opérationnelles pourraient potentiellement entraver la fourniture d'un appui technique et retarder la mise en œuvre d'un processus intégré de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

planification de la transition lancées en 2019 avec les hauts fonctionnaires chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration s'est réunie à distance en décembre 2020 pour dresser le bilan des transitions récentes en Haïti et au Soudan. Les échanges ont porté sur des points clés que les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration doivent prendre en compte lorsqu'ils appuient et planifient la poursuite du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la lutte contre la violence au sein de la collectivité et de la gestion des armes et des munitions et abordent leur avenir après la transition. Ces discussions, associées à une expérience plus large des activités de DDR, ont favorisé l'identification des aspects clés à prendre en compte lors de la planification des processus de transition à l'avenir. Ces aspects clés sont résumés dans les sections suivantes du présent document : i) dialogue politique soutenu ; ii) partenariats concrets et constructifs ; iii) autres solutions de financement des transitions ; iv) équipe de DDR et de lutte contre la violence au sein de la collectivité après la transition.

Dans le prolongement des discussions sur la

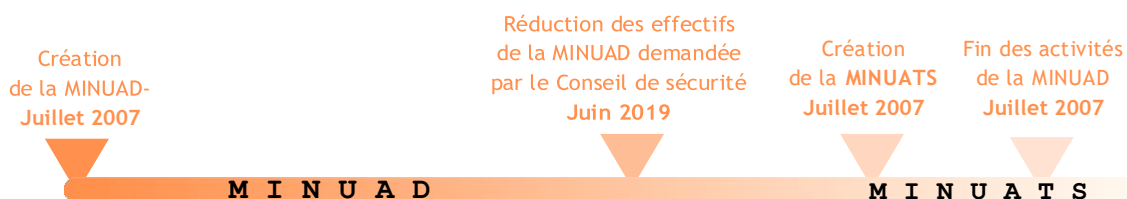
Haïti

Évolution des missions des Nations Unies 2004-2019



Soudan

Évolution des missions des Nations Unies 2007-2020



II. Un dialogue politique suivi

Le processus de DDR est un processus éminemment politique qui vise en fin de mission à créer un environnement propice à la consolidation de la paix et au développement à long terme. S'il est essentiel que l'ONU appuie les activités de DDR, la lutte contre la violence au sein de la collectivité et la gestion des armes et des munitions tout au long du cycle de vie de l'opération de maintien de la paix, l'importance d'allouer des ressources adéquates pour soutenir ces activités après la transition peut être négligée lors du processus de planification de la transition. Par exemple, les équipes de planification de la transition peuvent ne pas comprendre les prescriptions techniques ou opérationnelles des activités de DDR ou peuvent supposer que les capacités en la matière des homologues nationaux et internationaux sont suffisantes. En l'absence de capacités fiables, l'Organisation devra apporter un appui continu aux activités de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions. Les transitions récentes en Haïti et au Soudan ont prouvé que la fermeture d'une opération de maintien de la paix n'empêche pas l'ONU d'appuyer les questions liées aux activités de DDR, à la lutte contre la violence au sein de la collectivité et à la gestion des armes et des munitions. Au contraire, elles ont mis au jour la nécessité d'un soutien continu compte tenu des défis politiques et opérationnels.

Pour générer une dynamique solide en faveur du processus de DDR, de la lutte contre la violence au sein de la collectivité et de la gestion des armes et des munitions avant et pendant les processus de transition, les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration doivent se coordonner davantage avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales concernées, afin de discuter régulièrement des objectifs, défis et réalisations clés en matière de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions. Il est essentiel de favoriser une compréhension commune des exigences en matière de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions et d'appuyer la planification conjointe avec les homologues nationaux, régionaux et internationaux concernés et l'équipe de pays des Nations Unies pour garantir la poursuite et la viabilité des activités de DDR, en particulier pendant le processus de transition. Il est impératif de répondre aux attentes des autorités nationales par un dialogue productif et systématique, afin de préciser le processus et ses résultats. Le manque d'informations et les erreurs d'interprétations peuvent gravement nuire au processus de planification et créer des obstacles à la fourniture d'un soutien adéquat aux activités de DDR.

Le processus de planification de la transition doit concorder avec les priorités nationales, notamment la signature d'un accord de paix entre les parties au conflit. La tenue de consultations régulières et la communication mutuelle d'informations actualisées entre partenaires sur

les défis et réalisations du processus de paix contribuent à développer et à entretenir le soutien politique apporté par les acteurs et actrices politiques nationaux, régionaux et internationaux. Par ailleurs, la capacité des spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés à travailler main dans la main avec leurs homologues nationaux et à faire preuve de synergies dans les programmes constitue les fondements de la mise en œuvre d'un processus intégré de DDR. Une coordination efficace est indispensable à l'élaboration de stratégies politiques globales et à la consolidation du soutien politique des acteurs nationaux, régionaux et internationaux. Pour faciliter cette coordination, les spécialistes doivent être conscients de l'importance de la création d'un réseau de relations solides au sein et en dehors de la mission.

Ce niveau de coordination permet aux partenaires d'identifier les questions politiques qui persisteront après la transition et de mieux évaluer les lacunes dans les capacités à traiter les questions résiduelles liées au processus de DDR, à la lutte contre la violence au sein de la collectivité et à la gestion des armes et des munitions. En ce qui concerne ce dernier point,

la capacité des spécialistes du Siège et du terrain en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration à défendre l'inclusion d'une terminologie liée au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, à la lutte contre la violence au sein de la collectivité et à la gestion des armes et des munitions dans le cadre du mandat établissant la nouvelle présence des Nations Unies est essentielle pour assurer un appui politique et garantir l'allocation de ressources pour l'exécution continue des activités de DDR pendant et après la transition. À cet égard, les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration du Siège et du terrain devraient collaborer étroitement avec le Bureau de la coordination des activités de développement et le système des Nations Unies sur le terrain, par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur résident ou de la Coordinatrice résidente, pour garantir une sensibilisation conjointe aux activités de DDR, à la lutte contre la violence au sein de la collectivité et à la gestion des armes et des munitions. Le Siège de l'Organisation des Nations Unies peut également fournir une assistance technique à la mission et aux autorités nationales aux niveaux stratégique, politique et technique en matière de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions, pour soutenir le processus de transition.

Comment les équipes de désarmement, de démobilisation et de réintégration s'efforcent-elles de maintenir le dialogue politique en Haïti et au Soudan

Haïti

En 2017, grâce à son état d'esprit axé sur la transition depuis le tout premier jour, la MINUJUSTH était très consciente du transfert imminent des activités de lutte contre la violence au sein de la collectivité aux autorités nationales. Dans ce cadre, la Section de lutte contre la violence au sein de la collectivité de la MINUJUSTH a insufflé une dynamique à la lutte contre la violence au sein de la collectivité en intensifiant la coordination avec la Commission nationale chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et en menant un plaidoyer politique au moyen de briefings réguliers à l'intention des responsables de la mission et des principaux acteurs nationaux et internationaux. La Section est parvenue à sensibiliser la Représentante spéciale du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et le Directeur de l'appui à la

mission et à obtenir le soutien politique (et financier) d'ambassades et d'institutions financières internationales. Par exemple, le bureau de la Banque interaméricaine de développement à Port-au-Prince a joué un rôle essentiel dans le maintien des efforts de lutte contre la violence au sein de la collectivité. Son soutien a permis de faire concorder les programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité avec les priorités nationales, comme l'a souligné le Président haïtien après le départ de la MINUJUSTH. La Mission a saisi diverses occasions de donner de la visibilité aux initiatives de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de s'assurer un soutien global, notamment dans le cadre de visites de haut niveau. Par exemple, la Section a organisé des visites de sites de projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité avec des responsables de la

Mission. Cela a permis au responsable de la Section de lutte contre la violence au sein de la collectivité d'accompagner la Représentante spéciale du Secrétaire général et de présenter au Président haïtien les options permettant de poursuivre l'exécution des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité pour combattre la violence en bande organisée. La Section a également organisé les visites de représentants et de représentantes des pouvoirs publics sur des sites de projets de lutte contre la violence au sein

de la collectivité et a contribué activement à la visite officielle du Sous-Secrétaire général du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, y compris les réunions avec les membres de la communauté et les partenaires opérationnels de la lutte contre la violence au sein de la collectivité. Toutes ces visites de haut niveau ont contribué à entretenir le dialogue politique sur les questions relatives à la lutte contre la violence au sein de la collectivité et ont facilité l'inclusion de la terminologie y afférente dans les documents clés.

Soudan

En juin 2020, en plus de participer activement aux mécanismes de coordination et aux groupes thématiques, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a régulièrement informé les membres clés du Conseil de sécurité pour les tenir au fait des activités relatives aux programmes et des prescriptions opérationnelles avant le renouvellement du mandat de la MINUAD. Après que le Conseil s'est dit favorable à la constitution d'un mécanisme de suivi, la Section a coopéré avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'élaborer un document conjoint définissant les principaux objectifs stratégiques. Plus tard, ce document a servi de base pour informer l'Allemagne et le Royaume-Uni, en leur capacité de rédacteurs du projet de résolution sur la MINUATS, ainsi que les membres du Groupe d'Amis du

désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Avec cette approche, en coordination avec le PNUD, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a veillé à ce que des dispositions claires sur le processus de DDR soient incluses dans la résolution du Conseil de sécurité dans le cadre d'un mandat solide. Au sein du Groupe d'Amis du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, la Section a également plaidé pour l'adhésion de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, créant ainsi un canal supplémentaire par lequel partager des messages clés et chercher un appui politique en faveur du processus de DDR.

III. Des partenariats concrets et constructifs

Les processus de DDR sont menés par les pays eux-mêmes et font intervenir un large éventail de partenaires. Il est essentiel que les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration soient capables d'établir et d'entretenir une collaboration concrète et des partenariats constructifs avec les acteurs nationaux et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dès le départ et pendant toute la durée de l'opération de maintien de la paix pour faciliter la mise en œuvre du processus de DDR et pérenniser les acquis en matière de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions après la transition.

Dès la création d'une mission de maintien de la paix, les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration doivent identifier leurs principaux partenaires nationaux, régionaux et internationaux et promouvoir les capacités locales à poursuivre l'exécution des activités clés de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions après la transition. Pour promouvoir une coopération efficace, ils doivent veiller à ce que les mesures de soutien régionales et internationales concordent avec les priorités gouvernementales. Néanmoins, il est apparu au Soudan que le Gouvernement fédéral et les autorités du Darfour n'étaient pas d'accord sur les priorités transitoires locales, si bien que la mission a joué un rôle important en aidant à rapprocher les deux parties. Il est indispensable de favoriser une compréhension commune et une planification conjointe pour garantir des interventions coordonnées et permettre à chaque partenaire de jouer un rôle complémentaire. Les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration doivent se concentrer sur le renforcement des capacités locales et la promotion des échanges de connaissances pour assurer la réussite d'un transfert progressif et sans heurts des responsabilités aux homologues gouvernementaux et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il est également essentiel d'encourager les autorités gouvernementales et les homologues régionaux et internationaux à tenir compte des interconnexions entre le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les autres questions transversales, dont la prise en compte systématique des jeunes et des questions de genre. Dans le cadre de ces interconnexions, les objectifs de développement durable ont un rôle clef à jouer, en particulier les objectifs sur l'égalité des genre (objectif 5), le travail décent et la croissance économique (objectif 8), les communautés durables (objectif 11) et la paix, la justice et les institutions efficaces (objectif 16).

Les consultations avec l'équipe de pays des Nations Unies sont essentielles pour identifier les lieux d'affectation et les types de projets conformes aux objectifs nationaux et pour améliorer l'allocation de ressources avant et après la transition. En raison du processus de transition, il se peut que les composantes DDR, lutte contre la violence au sein

de la collectivité et gestion des armes et des munitions ne disposent pas des capacités humaines et financières nécessaires pour poursuivre l'exécution des activités et garantir la bonne coordination de la transition avec la nouvelle entité des Nations Unies. La mise en place d'un financement initial peut jouer un rôle majeur à cet égard.

Les exercices de cartographie des capacités doivent être réalisés à un stade précoce afin d'améliorer la coordination et la préparation. Lors des consultations avec l'équipe de pays des Nations Unies, il convient d'évaluer les capacités opérationnelles, les avantages comparatifs et l'étendue des activités sur le territoire. Ces aspects sont au cœur de la nouvelle répartition des fonctions et attributions dans le cadre de la poursuite des activités de DDR. Ce dialogue permet également de gérer les attentes relatives à l'implication des entités des Nations Unies avant et après la transition.

La création de partenariats avec des organisations sous-régionales peut faciliter l'identification de points d'entrée, favoriser un environnement propice à une collaboration à plus grande échelle et encourager un processus de transition moins centré sur les Nations Unies qui aborde les questions (de sécurité) régionales qui ne faisaient pas partie du mandat de la mission. Dans le même temps, l'établissement de partenariats solides avec les institutions financières internationales, telles que le Groupe de la Banque mondiale,

la Banque africaine de développement ou la Banque interaméricaine de développement, peut compenser la chute de l'appui financier souvent observée dans les contextes de transition. Par exemple, au cours de la MINUAD, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a contacté des universités et des groupes de réflexion, tels que le Conflict Prevention and Peace Forum, pour organiser une série d'ateliers visant à favoriser un partenariat solide entre la composante DDR et les acteurs clés nationaux et internationaux. Le secteur privé devrait également être considéré comme un partenaire potentiel. Il peut promouvoir, entre autres, un environnement propice au règlement des conflits tout en offrant des perspectives nationales importantes.

L'établissement de partenariats sérieux avec les organisations de la société civile, y compris les groupes traditionnels et religieux, ainsi qu'avec les organisations communautaires, favorise l'appropriation du processus de transition. Les efforts de renforcement des capacités des communautés et des acteurs locaux et sociaux concernés renforceront leur confiance dans les entités des Nations Unies et motiveront leurs représentants et représentantes à soutenir activement les processus de transition. Dans ce contexte, l'équipe de pays des Nations Unies est encouragée à mettre en œuvre des projets par l'intermédiaire de partenaires locaux.

Photo : UNAMID



Comment les équipes de désarmement, de démobilisation et de réintégration promeuvent-elles la coordination effective et la planification conjointe dans les contextes de transition ?

Soudan

Tout au long du processus de transition de la MINUAD et du processus de planification de la MINUATS, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a promu la coordination et la coopération technique avec une série d'acteurs au sein et en dehors du système des Nations unies. Lors du retrait de la MINUAD, elle a collaboré avec les entités des Nations Unies pour évaluer leur capacité réelle à reprendre des tâches clés et l'efficacité des initiatives innovantes comme la création d'équipes chargées de la liaison avec les États. Anticipant la création d'une nouvelle mission, la Section a proposé de mener au Soudan une évaluation technique conjointe visant à passer en revue les enseignements tirés des processus de DDR passés et de formuler des recommandations sur les domaines d'intervention potentiels. À cette fin, elle a sollicité de nombreuses entités, y compris le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Groupe de la Banque mondiale, l'Union africaine, l'Union européenne, le PNUD et la Folke Bernadotte Academy.

En dépit des difficultés liées à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la Section

du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a collaboré avec le Conflict Prevention and Peace Forum pour organiser une série d'ateliers en ligne axés sur : i) les enseignements ; ii) les consultations avec les autorités nationales ; iii) l'analyse des capacités et la programmation conjointe. À l'appui du démarrage de la MINUATS en 2020, des moyens techniques supplémentaires ont été mobilisés, y compris au travers d'un projet conjoint du Département des opérations de paix (DPO) et du Bureau des affaires de désarmement sur la gestion efficace des armes et munitions dans un contexte de DDR en évolution. Dans le cadre du mécanisme d'assistance technique mis en place au titre de cette initiative conjointe, en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, le DPO et le Bureau des affaires de désarmement ont contribué à la réalisation d'une étude sur la dynamique des armes et des munitions au Soudan, et formulé des recommandations concrètes sur la gestion des armes et des munitions à l'intention de la MINUATS, du système des Nations Unies, des autorités nationales et de la communauté internationale.

Haïti

Reconnaissant le rôle clé joué par le pays voisin d'Haïti, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a pris contact avec la Mission permanente de la République dominicaine pour explorer les éventuelles bonnes pratiques en matière de réduction de la violence au sein de la collectivité en République dominicaine. Grâce à ce dialogue, la Mission permanente a facilité la coordination entre la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et le bureau du Président de la République dominicaine chargé du Programme national d'inclusion sociale, qui présente certaines similitudes avec le programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité mis en place en Haïti. L'équipe de la MINUJUSTH chargée des activités de DDR et de la lutte contre la violence au sein de la collectivité a noué un partenariat solide avec l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti en impliquant les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans la programmation des activités de lutte contre la violence au sein de la

collectivité bien avant le lancement du processus de planification de la transition. L'utilisation de contributions statutaires pour faciliter l'exécution de projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité par l'équipe de pays des Nations Unies a permis aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies de renforcer leurs capacités et de comprendre les modalités des programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité.

Cette approche a contribué au bon déroulement du transfert des responsabilités relatives à la mise en œuvre de la lutte contre la violence au sein de la collectivité à l'équipe de pays des Nations Unies, tandis que l'équipe du BINUH chargée des activités de DDR et de lutte contre la violence au sein de la collectivité du BINUH se concentrait sur son rôle consultatif. Pour accompagner la transition d'une opération de maintien de la paix (MINUJUSTH) à une mission politique spéciale, le BINUH, le DPO et le Bureau des affaires de désarmement ont déployé une mission d'évaluation technique en Haïti en

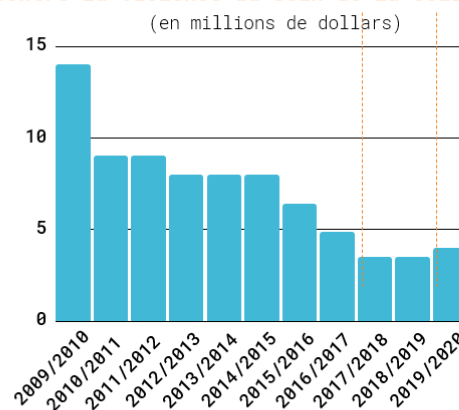
2019, dans le cadre du projet conjoint « Gestion efficace des armes et munitions dans un contexte de désarmement, de démobilisation et de réintégration en évolution ». La Mission d'évaluation technique a démontré la valeur d'une approche conjointe holistique et cohérente en matière de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions. Elle a également conduit à la formulation de recommandations concrètes en matière de gestion des armes et des munitions, y compris l'élaboration d'un cadre national de maîtrise des armements conforme aux normes et directives internationales. Cela a permis l'élaboration d'activités de suivi, qui ont facilité de nouveaux partenariats entre le BINUH, l'équipe de pays des Nations Unies et les entités des Nations Unies compétentes en matière de gestion des

armes et des munitions. Au nombre des activités de suivi figure le soutien apporté par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes à la rédaction et à la révision d'une loi nationale générale sur les armes à feu et à l'élaboration d'un plan d'action national sur la gestion des armes et des munitions. En outre, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) prévoit d'effectuer une évaluation de base de la gestion des armes et des munitions en 2021. Ces efforts aident le Gouvernement à mettre en œuvre la feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu, qui a été adoptée par tous les États membres de la Communauté des Caraïbes en juin 2020. Cela illustre le rôle de catalyseur que joue l'utilisation du budget statutaire pour promouvoir la planification et la mise en œuvre d'activités conjointes bien avant le début de la transition et pour préparer l'équipe de pays des Nations Unies à reprendre les tâches énoncées dans le mandat de la mission.

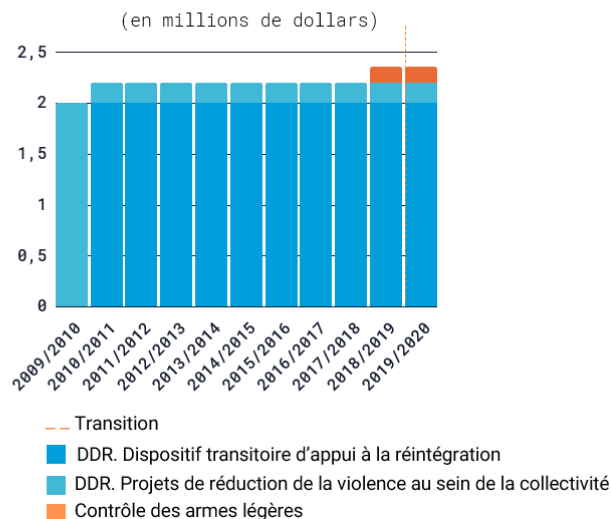
IV. Financement des transitions : les solutions complémentaires

Pour les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, il n'est pas aisé d'obtenir un soutien financier durable propre à consolider les progrès accomplis dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à faciliter la mise en œuvre des activités connexes, telles que la lutte contre la violence au sein de la collectivité et la gestion des armes et des munitions. Pour faire face à la chute du financement qui suit habituellement la transition, les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration doivent impérativement adopter des approches proactives et innovantes pour mobiliser des ressources. Il s'avère essentiel de repérer rapidement les déficits de financement, de mobiliser les donateurs ou d'explorer d'autres méthodes de financement pour préserver la capacité des homologues nationaux et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies à mettre en œuvre les activités de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions après la transition. Les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration doivent garder à l'esprit que le financement pendant la transition est moins prévisible et que les fonds disponibles tendent à être considérablement réduits.

Haïti : budget consacré aux activités de DDR et de lutte contre la violence au sein de la collectivité



Soudan : budget consacré aux activités de DDR et de lutte contre la violence au sein de la collectivité



Il convient de réfléchir à des modalités qui facilitent l'intégration avec les principaux partenaires nationaux, régionaux et internationaux qui pourraient continuer à soutenir les initiatives de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions. Le maintien de certaines activités de DDR peut nécessiter l'intervention d'organisations régionales, de composantes militaires ou autres. Un dialogue bien planifié entre la Mission, les autorités nationales et le secteur privé pourrait également atténuer les contraintes opérationnelles. Avant la transition, tandis que les flux de financement sont toujours disponibles, les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration devraient élaborer une stratégie en coordination avec les institutions nationales compétentes, la société civile et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, afin de fixer les priorités de consolidation de la paix après la transition et de déterminer les initiatives de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions à mettre en place à l'avenir pour répondre aux

priorités définies. L'utilisation des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes de maintien de la paix peut être envisagée pour initier un renforcement des capacités des partenaires nationaux clés et financer le démarrage de projets ultérieurs menés par d'autres organisations internationales. Par ailleurs, il convient d'étudier les modalités de financement du Groupe de la Banque mondiale ainsi que l'utilisation des fonds pour la consolidation de la paix en tant que financement à effet catalyseur pour promouvoir les activités conjointes de la mission et de l'équipe de pays des Nations Unies pendant la phase de transition. Enfin, pour garantir la pérennité des interventions, il est essentiel d'inclure progressivement les objectifs de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions dans les autres mécanismes de planification, tels que le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le fonds de financement commun des objectifs de développement durable, afin de tirer parti des allocations de fonds qui peuvent découler de ces cadres.

En Haïti, en plus d'assurer la coordination avec le Bureau d'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, en étroite collaboration avec la Section de lutte contre la violence au sein de la collectivité de la MINUJUSTH, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a contacté le Groupe de la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement pour solliciter un éventuel soutien financier aux activités de lutte contre la violence au sein de la collectivité après le départ de la MINUJUSTH. La Banque interaméricaine de développement a exprimé son intérêt en donnant aux partenaires de réalisation chargés de la lutte contre la violence au sein de la collectivité la possibilité de participer à sa procédure d'appel d'offres, leur offrant ainsi une chance d'accéder à des financements pour poursuivre l'exécution des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité.

Photo: MINUSTAH



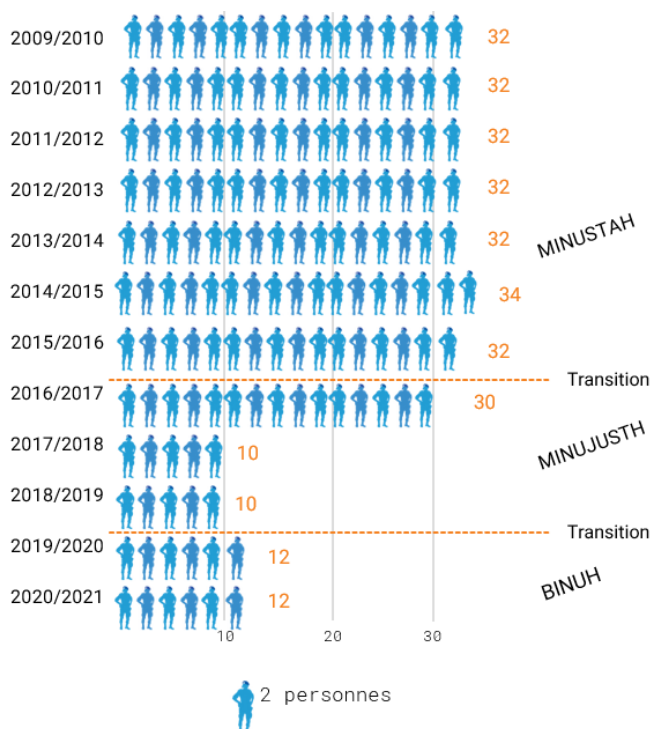
V. Les équipes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de lutte contre la violence au sein de la collectivité après la période de transition

Outre la chute de financement observée dans la plupart des processus de transition, les déficits de capacités – entre les tâches prescrites et le personnel alloué à la nouvelle entité des Nations Unies – sont préoccupants. De nouvelles sources d’instabilité peuvent apparaître à mesure que les capacités techniques et opérationnelles diminuent. Compte tenu de ces défis, une planification et une cartographie efficaces peuvent conférer une certaine prévisibilité au processus de transition.

Le potentiel déficit de capacités peut également s’accompagner de problèmes transitoires récurrents d’un point de vue organisationnel. Il reste difficile de déterminer quand les conditions sont réunies pour opérer une transition ou mettre fin à une mission. Pour remédier à ces problèmes, les spécialistes doivent plaider en faveur d’une présence adéquate et conforme au mandat après la transition. D’autres approches sont envisageables, dont des formations sur mesure, le déploiement du Corps permanent de désarmement, de démobilisation et de réintégration de Brindisi et des ateliers visant à renforcer les capacités du personnel. Étant donné que les initiatives de DDR et de lutte contre la violence au sein de la collectivité évoluent en fonction de la situation, on pourrait élargir progressivement les capacités globales au lieu de commencer par analyser les tâches dont s’acquitte de la mission puis de se contenter de les reproduire après la transition. L’utilisation des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes de maintien de la paix peut être explorée pour initier un renforcement des capacités des partenaires nationaux clés et financer le démarrage de projets ultérieurs menés par d’autres organisations internationales.

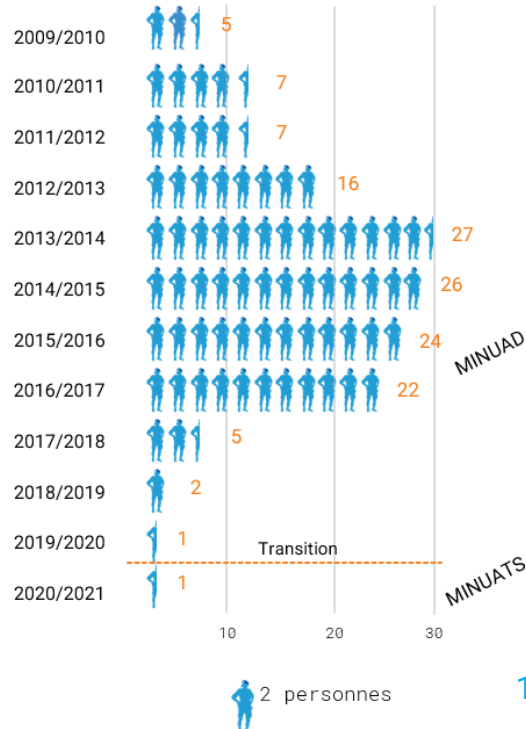
Haïti

EFFECTIFS DE DDR EN HAÏTI



Soudan

EFFECTIFS DE DDR AU SOUDAN



À quoi ressemblent les équipes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de lutte contre la violence au sein de la collectivité après la période de transition en Haïti et au Soudan ?

Haïti

En Haïti, le fait que le Président ait reconnu que le démantèlement des gangs était l'une des principales priorités nationales a contribué à l'inclusion de termes forts au sujet de la lutte contre la violence au sein de la collectivité et de la gestion des armes et des munitions dans la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité, à savoir « mettre au point une approche inclusive associant tous les secteurs de la société en vue de réduire la violence de quartier, et en particulier la violence des gangs ». En conséquence, la mission politique spéciale a accueilli un nombre significatif de membres chargés de la lutte contre la violence

au sein de la collectivité (12) et quatre millions de dollars de fonds pour la consolidation de la paix ont été affectés à la réduction de la violence au sein de la collectivité à Martissant et à La Saline et au renforcement des capacités nationales en matière de contrôle des armes et des munitions. Ces projets permettent de continuer à soutenir la lutte contre la violence au sein de la collectivité et la gestion des armes et des munitions en Haïti et assurent ainsi la poursuite des objectifs de sécurité.

Soudan

Au Soudan, grâce aux efforts déployés, le soutien politique des membres du Conseil de sécurité et des homologues nationaux a atteint le niveau requis pour l'exécution du processus de DDR. Cela se reflète dans le mandat solide confié à la MINUATS (S/RES 2524), notamment par la fourniture d'un appui technique en matière de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité

et de gestion transitionnelle des armes et des munitions. Bien que les activités de DDR soient considérées comme des tâches prioritaires pour la mise en œuvre du processus de paix et de la transition politique au Soudan, les capacités de la MINUATS en la matière sont limitées à cinq postes, ce qui restreint le type de soutien que la MINUATS peut apporter.

Photo : UNAMID



VI. Conclusion

Les processus de transition intervenus récemment en Haïti et au Soudan ont montré qu'il n'existe pas de modèle unique pour réussir une transition. Les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la lutte contre la violence au sein de la collectivité et de la gestion des armes et des munitions doivent garder à l'esprit que les transitions offrent la possibilité de pleinement opérationnaliser l'appropriation nationale par les entités locales. Leur rôle est d'autonomiser les entités nationales et locales au moyen de partenariats concrets et constructifs avec d'autres partenaires internationaux dès le début et tout au long des opérations de maintien de la paix.

Les transitions offrent aux spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la lutte contre la violence au sein de la collectivité et de la gestion des armes et des munitions la possibilité de redéfinir avec les institutions nationales les priorités, fonctions et attributions et de consolider les acquis en matière de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions grâce à de nouvelles modalités de coopération avec les entités nationales. Ces spécialistes peuvent créer un climat favorable à une large collaboration avec les entités nationales compétentes en se présentant comme des « conseillers » plutôt que comme des « mentors ».

Pour établir des partenariats solides, les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration doivent assurer une bonne communication et une bonne coordination avec les partenaires clés identifiés dès le début du processus. Il importe également de sensibiliser les partenaires locaux, y compris les organisations et structures communautaires déjà en place, pour qu'ils comprennent clairement les changements. Il est essentiel d'établir et d'entretenir une bonne communication des principaux défis et réalisations avec les entités nationales, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations régionales ou les institutions internationales, régionales et nationales pour favoriser l'adhésion politique et pérenniser l'appui à la mise en œuvre des priorités identifiées conjointement qui correspondent aux objectifs des autorités publiques. La mise en place d'une coordination étroite et d'une communication régulière entre les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des opérations de maintien de la paix et l'équipe de pays des Nations Unies, sous la présidence du (de la) coordonnateur(trice) de l'assistance humanitaire ou du (de la) coordonnateur(trice) résident(e), contribue à créer une dynamique positive pour la transition. En parallèle, il est nécessaire de promouvoir l'inclusion systématique des activités de DDR, de la lutte contre la violence au sein de la collectivité et de la gestion des armes et munitions dans l'analyse commune de pays, dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et, le cas échéant, dans les processus d'éligibilité aux financements de la consolidation de la paix.

Cette coordination facilitera la planification et la mise en œuvre conjointes ainsi que l'identification proactive des déficits de capacités et des options pour y remédier, y compris les déficits de financement.

Pour enclencher une dynamique positive vers une transition efficace, il est indispensable de nouer un dialogue précoce et en temps utile avec les principaux acteurs, y compris les États Membres, en particulier les auteurs de résolutions du Conseil de sécurité, le Bureau de la

coordination des activités de développement, les acteurs pertinents de l'aide au développement et les institutions financières internationales, y compris le Groupe de la Banque mondiale, afin d'assurer une compréhension commune des défis en matière de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions et du soutien financier nécessaire pour faciliter la mise en œuvre de stratégies conformes aux priorités gouvernementales.

Tableau des mesures recommandées aux équipes de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Siège et sur le terrain pendant le processus de planification de la transition

	Équipes de terrain	Équipe du Siège
Dialogue politique soutenu	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les principales parties prenantes nationales, régionales et internationales, y compris les chefs de mission, les ambassades, les institutions financières internationales et l'équipe de pays des Nations Unies aux exigences politiques, techniques et opérationnelles des activités de DDR, de la lutte contre la violence au sein de la collectivité et de la gestion des armes et des munitions. • Renforcer la coordination avec les acteurs politiques nationaux compétents, afin de discuter régulièrement des objectifs, défis et réalisations clés en matière de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions. • Collaborer avec les homologues nationaux pour obtenir l'adhésion politique des principales parties prenantes. • Consolider une compréhension commune et une planification conjointe de l'exécution du processus de DDR. • Faire concorder le soutien de la mission en matière de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions avec les priorités nationales pendant le processus de planification de la transition. • Rendre régulièrement compte des défis et des résultats opérationnels, afin d'éviter la propagation de mauvaises interprétations ou d'hypothèses erronées sur le processus de DDR. • Gérer les attentes des partenaires en précisant les responsabilités pendant la transition pour éviter le risque de malentendu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Donner des conseils et des orientations stratégiques, politiques et techniques sur les activités de DDR afin de soutenir le processus de transition. • Sensibiliser les États Membres et les parties prenantes clés aux exigences stratégiques, techniques et opérationnelles des activités de DDR. • Veiller à l'inclusion d'une terminologie liée au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, à la lutte contre la violence au sein de la collectivité et à la gestion des armes et des munitions dans le cadre du mandat établissant la nouvelle présence des Nations Unies dans un pays donné. • Renforcer la coordination avec les acteurs politiques régionaux et internationaux compétents, afin de discuter régulièrement des objectifs, défis et réalisations clés en matière de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions. • Consolider une compréhension commune et une planification conjointe de l'exécution du processus de DDR. Prévenir la propagation de mauvaises interprétations ou d'hypothèses erronées sur le processus de DDR. • Promouvoir l'inclusion systématique des activités de DDR, de la lutte contre la violence au sein de la collectivité et de la gestion des armes et des munitions dans l'analyse commune de pays, dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et, le cas échéant, dans les processus d'éligibilité aux financements de la consolidation de la paix.
Mésentendus concrets instructifs	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les synergies entre les opérations de paix et l'équipe de pays des Nations Unies, y compris par l'intégration du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration dans l'analyse commune de pays et dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. • Mener des consultations régulières avec les 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les principaux partenaires régionaux et internationaux et promouvoir les capacités locales à poursuivre l'exécution des activités clés de DDR et de lutte contre la violence au sein de la collectivité après la transition. • Promouvoir les partenariats avec les organisations régionales pour identifier des points d'entrée et favoriser la collaboration.

équipes de pays des Nations Unies pour identifier des lieux d'affectation et des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité conformes aux objectifs nationaux et pour améliorer l'allocation de ressources avant et après la transition.

- Identifier les principaux partenaires nationaux et promouvoir les capacités locales à poursuivre l'exécution des activités clés de DDR et de lutte contre la violence au sein de la collectivité après la transition.
- Soutenir le renforcement des capacités locales et promouvoir l'échange de connaissances.
- Encourager les autorités gouvernementales et les homologues régionaux et internationaux à tenir compte des interconnexions entre le désarmement, la démobilisation et la réintégration et d'autres politiques connexes, notamment celles relatives à la jeunesse et au genre.

- Promouvoir les partenariats avec les institutions financières internationales afin d'atténuer les chutes de financement et de faciliter le développement des activités clés relatives aux programmes.
- Mener des exercices de cartographie des capacités pour orienter le processus de planification de la transition.
- Veiller à la concordance entre le soutien régional et international et les priorités gouvernementales.

**Tableau des mesures recommandées aux équipes
de désarmement, de démobilisation et de réintégration
au Siège et sur le terrain pendant le processus de planification
de la transition**

	Équipes de terrain	Équipe du Siège
Autres solutions de financement des transitions	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les déficits de financement pour ensuite mobiliser des ressources. • Utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes pour renforcer les capacités locales et financer le démarrage de projets menés par des partenaires internationaux. • Assurer la coordination avec les donateurs potentiels et les principaux acteurs nationaux pour identifier d'autres méthodes de financement. • Mobiliser les parties prenantes locales, notamment le secteur privé, pour résoudre les éventuels déficits de financement. • Avant la transition, élaborer une stratégie en coordination avec les institutions nationales, la société civile et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, afin de fixer les priorités de consolidation de la paix après la transition et de déterminer les initiatives de DDR et de lutte contre la violence au sein de la collectivité à mettre en place à l'avenir pour répondre aux priorités définies. • Piloter l'élaboration d'une stratégie de transition pour la mobilisation des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les déficits de financement, mobiliser les donateurs ou explorer d'autres méthodes de financement. • Consolider les modalités et promouvoir des programmes qui favorisent l'intégration des partenaires nationaux, régionaux et internationaux.
DDR et lutte contre la violence au sein de la collectivité après la transition	<ul style="list-style-type: none"> • Plaider en faveur d'une présence adéquate et conforme au mandat en matière de DDR et de lutte contre la violence au sein de la collectivité après la transition. • Garder à l'esprit le passage d'un rôle opérationnel/programmatique à un rôle consultatif pendant la transition. • Garder à l'esprit l'objectif principal, à savoir aider les entités nationales à renforcer leurs capacités. Veiller à ce que les autorités gouvernementales dirigent l'exécution des initiatives de DDR, de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes et des munitions après la transition, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies et de donateurs bilatéraux et multilatéraux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les options d'élargissement des capacités en fonction des ressources allouées à la nouvelle présence des Nations Unies. Ne pas se concentrer sur l'analyse des besoins actuels de la mission pour poursuivre ces opérations après la transition. • Commencer à planifier et à préparer le terrain pour la transition le plus tôt possible. • Fournir un appui psychosocial aux spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la lutte contre la violence au sein de la collectivité et de la gestion des armes et des munitions impliqués dans la transition, qu'ils partent ou qu'ils restent.

Planification de la transition et stratégie de sortie des composantes DDR

Comme indiqué tout au long de la présente publication, la planification précoce est une condition préalable à une transition réussie. La transition est un élément de la planification de la composante DDR, lutte contre la violence au sein de la collectivité et gestion des armes et des munitions et devrait être définie le plus tôt possible dans le cycle de planification, sous la forme d'une stratégie de sortie.

La stratégie de sortie initiale devrait passer en revue toutes les tâches planifiées pour la composante désarmement, démobilisation et réintégration et lutte contre la violence au sein de la collectivité, y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les outils y afférents, et déterminer à quel moment ces tâches cessent d'être la responsabilité de la mission et sont prêtes à être remises aux partenaires (par exemple, la réintégration après la démobilisation ou potentiellement après la réinsertion) ou aux autorités nationales (par exemple, la responsabilité des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité). Le plan de transfert des responsabilités tiendra compte du cycle de vie du programme ou du projet et de l'état de préparation des partenaires (y compris leur volonté et leur capacité à prendre le relais). Une bonne stratégie de sortie devrait établir

des critères de référence eu égard aux partenariats, au financement et à la sensibilisation nécessaire à une sortie bien planifiée de la composante DDR, lutte contre la violence au sein de la collectivité et gestion des armes et des munitions. Elle devrait être principalement axée sur les résultats et moins sur les délais.

La planification se fait de manière cyclique et des imprévus se produisent toujours. Par conséquent, la stratégie de sortie devra être révisée périodiquement, ajustée et assortie d'un plan de circonstance. Ce dernier devra prévoir une situation dans laquelle la mission ou sa composante doit opérer une transition avant d'avoir atteint les critères de référence établis. Ce plan devra probablement prévoir un transfert des tâches qui relèvent normalement de la mission avant qu'elles ne soient prêtes à être remises conformément aux principales dispositions de la stratégie de sortie. Dans le plan de circonstance, il convient d'identifier les sources de financement, les ressources non financières et les partenaires qui pourraient reprendre ces tâches. La stratégie de sortie et son plan de circonstance doivent être coordonnés et convenus avec les partenaires nationaux (y compris locaux) et internationaux.

Contact :

Thomas Kontogeorgos (Chef de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration) : kontogeorgos@un.org
Akossiwa Lea Koudjou (Spécialiste des politiques et de la planification) : koudjou@un.org
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du
DPO : unhqddr@un.org